

**MUNICIPALITÉ DE
NOTRE-DAME-DES-SEPT-DOULEURS
PROVINCE DE QUÉBEC
G0L 1K0**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, tenue le 13 avril 2024, à 9 h 00, au Centre communautaire de l'île.

Sont présentes messieurs les conseillers Charles Méthé et André-Pierre Contandriopoulos et mesdames les conseillères Joanie Harrison et Luce Provencher. Tous formant quorum, sous la présidence de madame Louise Newbury, mairesse.

Assiste également à la séance : M. Denis Cusson, directeur général et greffier-trésorier, agit en tant que secrétaire d'assemblée.

1. Ouverture de la séance

Mme Louise Newbury, mairesse, déclare la session ouverte à 9 h 17.

2. Vérification du quorum

Quatre membres sont présents et présentes. M. Charles Méthé est absent.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution numéro 24.04.13.01

Il est **proposé par M. André-Pierre Contandriopoulos**, appuyé par Mme Joanie Harrison, que le conseil adopte le projet d'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

4. Adoption du procès-verbal de séance ordinaire du 9 mars 2024

Les membres ont reçu le procès-verbal

Résolution numéro 24.04.13.02

Il est **proposé par Mme Luce Provencher**, appuyée par M. André-Pierre Contandriopoulos :

Qu'il y ait dispense de lecture du procès-verbal puisque les membres l'ont déjà reçu;

Que le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mars 2024.

Adoptée à l'unanimité

5. Suivis au procès-verbal

- L'entreprise Atmos-Phare a été informée de l'acceptation de leur soumission le 13 mars. Une modification à la soumission a été apportée concernant le transport du matériel et la réalisation de certains travaux en régie. Le coût est donc porté à 90 006,37 \$ (tti);
- L'entreprise Construction Unic a été informée de la modification au projet des travaux aux bâtiments du Phare le 13 mars et le contrat pour les travaux au Hangar à pétrole a été signé avec l'entreprise le 14 mars ;
- L'avis public pour la promulgation du règlement numéro 205 a été publié le 13 mars et la résolution du conseil a été transmise au CCU la 14 mars ;
- Mme Aurélie-Mérodie Anctil-Castonguay a été informé de son embauche comme adjointe à la direction le 9 mars ;
- Mme Gina Breault, agente de Mme Chloé Saint-Marie et Mme Christine Trépanier de l'agence Impresaria ont été informées de l'acceptation des conditions contractuelles pour un spectacle de Mme Sainte-Marie le 14 mars ;
- La résolution du conseil concernant le projet d'établissement d'une SPA a été transmise à la MRC le 14 mars ;
- La Corporation des Maisons du Phare a été informée de l'autorisation du conseil pour le service d'alcool à l'intérieur du Pavillon Armand-Lafrance le 14 mars et la demande de permis de la CMP a été signé et transmise à la CMP le 14 mars ;
- La décision du conseil concernant la demande de permis traité a été transmise à l'inspectrice en bâtiment et au propriétaire le 13 mars et transmis au CCU le 14 mars. Des modifications ont été apportées par la propriétaire le 19 mars et le permis a été émis le 4 avril;
- Les fournisseurs ont été payés.

6. Rapport de la mairesse

Bonjour,

M. Dominique Vachon de la STQ, m'a confirmé que les balises devraient être installées près du quai de L'Isle-Verte vers le 25 ou 26 avril et que le Peter Fraser serait en fonction dès l'installation des balises. La date du 26 avril a été avancée, pour le début du service de traverse, si tout se passe comme prévu.

L'arrivée du traversier marque le début d'une nouvelle saison. Tout le monde commence à se mobiliser pour se synchroniser avec le service de traverse et avec les marées. L'employé de voirie reprendra du service vers le 29 avril. Entre-temps, il viendra de façon ponctuelle pour passer la gratte si l'état du chemin l'exige.

L'entrepreneur général se mobilise aussi pour commercer la construction du garage municipal dès le début de mai. Ses réservations de traversier sont faites et on m'a mentionné qu'il avait pas mal accaparé le traversier. Il compte réaliser ses travaux en 10 ou 12 semaines, s'il n'y a pas de pépins. Nous vous rappelons que le site du centre de récupération sera fermé au public durant toute la période de construction. Nous espérons

que les travaux iront rondement et qu'il n'y aura pas de retard dans la livraison du bâtiment.

Comme je l'ai mentionné dans la Bernache Cravant, l'installation de la fibre optique de Bell sous le fleuve est, elle aussi, planifiée pour le début mai. Il y aura donc de l'agitation dans le lit du fleuve à marée basse. Bell va documenter les travaux d'installation sous-fluviale de la fibre optique puisque c'est une première pour eux et ils viendront éventuellement nous faire une présentation sur l'île.

Pour ce qui est des Fêtes du 150^e, malheureusement notre demande d'aide financière de 10 000\$, auprès du Fonds d'initiatives culturelles de la MRC, n'a pas été retenue. Par contre la CPICIV qui avait sollicité le même programme pour la restauration et le déplacement d'un fumoir a obtenu 3000\$ de ce programme et 10 000\$ d'un autre programme de la MRC pour les projets structurants. Pour en revenir au 150^e, nous éliminerons certaines activités pour respecter le budget. Nous serons donc en mesure de diffuser une programmation précise prochainement.

Nous tenons à souligner le triste décès de la mère de Charles Méthé quelques mois à peine après le décès de son père. Au nom des membres du Conseil et des employés, de la Municipalité, nous sommes de tout cœur avec toi et nous t'offrons Charles nos plus sincères condoléances.

Bonne réunion,

7. Correspondance

La liste de la correspondance reçue a été remise aux membres du conseil.

Arrivée de M. Charles Méthé à 9 h 30.

8. Première période de questions

Cinq personnes sont présentes. Les questions et les interventions des personnes présentes portent sur les sujets suivants :

Redevance touristique

Q. : En quelle année a été créé la redevance touristique sur le Peter-Fraser ?

R. : En 2020

Q. : Peut-on requestionner le montant d'argent demandé à la lumière de ce qui est demandé aux Iles-de-la-Madeleine?

R. La redevance imposée par les Iles-de-la-Madeleine représente environ 3 \$ par jour puisqu'un séjour moyen aux Îles est évalué à 10 jours. Pour notre part nous préférons maintenir une contribution minimale afin qu'elle demeure acceptable pour les visiteurs, ce qui est le cas actuellement.

Changements climatiques

Q. : Suggestion de créer un comité de 3-4 personnes pour étudier l'impact des changements climatiques sur l'île et la façon d'y faire face.

R. : C'est dans nos prévisions d'intervenir et de mettre en place un comité de réflexion sur lequel devra siéger obligatoirement un ou plusieurs représentants du Conseil.

C. : La CPICIV va intervenir sur les changements climatiques. C'est une préoccupation majeure et les citoyens devront intervenir, les inviter à poser des gestes quotidiens.

9. Affaires en cours

9.1 Programme d'aide à la restauration patrimoniale territoriale

9.1.1 Signature de l'entente avec la MRC « FOURNITURE D'UN SERVICE POUR LA GESTION LOCALE DU PROGRAMME TERRITORIAL D'AIDE FINANCIÈRE À LA RESTAURATION PATRIMONIALE 2022-2023-2024 »

Résolution numéro 24.04.13.03

ATTENDU QUE la MRC de Rivière-du-Loup met en place « Le programme territorial d'aide financière à la restauration patrimoniale 2022-2023-2024 » grâce à une entente conclue avec le ministère de la Culture et des Communications en vertu du programme Soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier ;

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs a confirmé son intérêt à participer à ce programme (réf. résolution 2023-11-11-17) ;

ATTENDU QUE, dans un souci d'efficacité, il est préférable que la Municipalité puisse assurer la gestion du programme localement ;

ATTENDU QUE, pour se faire, la Municipalité et la MRC souhaitent convenir d'une entente relative à la fourniture de services par la Municipalité pour la gestion dudit programme sur le territoire de la Municipalité ;

ATTENDU QUE ledit programme sera encadré par le règlement numéro 274-21 de la MRC et ses modifications ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **proposé par Mme Joanie Harrison**, appuyée par M. André-Pierre Contandriopoulos

QUE le conseil municipal :

- confirme sa participation au dit programme territorial en investissant un montant de 25 000 \$ pour l'année 2024 ;

- mandate Mme Louise Newbury, mairesse, et M. Denis Cusson, directeur général et greffier-trésorier, afin de signer, pour et au nom de la municipalité, une entente avec la MRC pour la fourniture d'un service relatif à la gestion locale dudit programme territorial ;

- désigne Mme Julie Lemieux et Mme Fannie Rondou, inspectrices en bâtiment et en environnement, et Mélanie Milot, coordonnatrice à la culture et aux communications (MRC) pour agir comme « fonctionnaires désignés » dans le cadre dudit programme territorial ;

- fixe la première période d'appel de projets, pour le territoire de la municipalité, du 1^{er} mai au 14 juin 12 h 00, et précise que l'information à ce sujet sera disponible sur le site web de la municipalité et dans le bulletin municipal, La Bernache cravant.

Adoptée à l'unanimité

9.1.2 Politique de financement

Résolution numéro 24.04.13.04

ATTENDU QUE la Municipalité a adhéré au « Programme territorial d'aide financière à la restauration patrimoniale 2022-2023-2024 » de la MRC de Rivière-du-Loup ;

ATTENDU la nécessité que la Municipalité se dote d'une politique de financement des projets soumis dans le cadre du dit programme ;

Il est **proposé par M. André-Pierre Contandriopoulos**, appuyé par Mme Joanie Harrison que le conseil adopte la « *Politique de financement pour la restauration des bâtiments à intérêt patrimonial* », dans le cadre du « *Programme territorial d'aide financière à la restauration patrimoniale 2022-2023-2024* » de la MRC de Rivière-du-Loup.

Adoptée à l'unanimité

9.2 Mise à jour de la politique familiale et MADA

9.2.1 Ouverture d'un poste à la coordination des travaux de mise à jour de la politique familiale et MADA

Résolution numéro 24.04.13.05

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs a reçu une subvention pour procéder à la mise à jour de la politique MADA ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'embaucher une personne à la coordination des travaux et à la rédaction du rapport ;

Il est **proposé par Mme Joanie Harrison**, appuyée par Mme Luce Provencher, que la Municipalité procède à l'ouverture d'un poste de personne à la coordination des travaux des travaux du comité de relance de la politique MADA et à la rédaction du rapport du comité.

Adoptée à l'unanimité

9.3 Fête du 150e anniversaire de la Municipalité

Mme Louise Newbury fait l'état d'avancement de la programmation pour la célébration du 150^e anniversaire de la Municipalité.

Notre demande de financement auprès du Fonds d'initiative culturelle, de la MRC n'a pas été acceptée. Nous avons tout de même réussi à accumuler un budget de 19 800 \$.

Pour commémorer le 150^e anniversaire de la Municipalité, nous avons cibler une série d'activités ayant pour toile de fond, l'histoire de l'île. La majorité des propriétaires de l'île n'ont pas conscience de ce riche patrimoine puisqu'ils ne sont pas d'ici. C'est une belle occasion de faire connaître l'histoire de l'île.

Les différents organismes de l'île ont mis la main à la pâte et participent à l'organisation des activités.

Voici une liste préliminaire des activités retenues :

- Conférence sur les fumoirs le 27 juin 2024 par l'architecte Pascal Létourneau qui a réalisé une étude détaillée de tous les fumoirs ou boucaneries de l'île.
- Histoire du service de santé sur l'île. Rappel de la contribution de Garde Raymond qui a travaillé sur l'île durant 30 ans comme infirmière de colonie et table ronde avec André Cloutier et Paul Arseneault qui nous partageront leurs souvenirs. La date est à préciser.
- Mousse de mer : Conférence de Gérald Dionne sur la mousse de mer.
- Histoire de la poste et du téléphone sur l'île : Conférence de Jocelyn Lyndsay qui s'est intéressé à ce volet de la vie sur l'île.
- Le chenal de l'île: Son histoire, son développement, le croisement des familles, la construction navale, etc. par Georges Pelletier et Linda Dionne historiens de Cacouna.
- Magasin général : Journée porte ouverte. Activité à développer.
- Activité sur la pêche à fascine, à développer.
- Festival de films sur l'île Verte.
- Préparation d'un jeu évasion sur l'histoire de l'île pour les familles et enfants.
- Exposition de photos anciennes sous différents thèmes, au centre communautaire : Familles, institutions, architecture, transports et scènes de vie.
- La Corporation des maisons du phare étendra les activités de Ph'Art sur 3 jours. Il y aura entre-autres une conférence conjointe de Jean Cloutier qui parlera des canons à

brume et de Jocelyn Lindsay qui parlera des moments de loisirs du temps où le phare était en fonction.

- Journée de rencontre entre insulaires, dimanche le 28 juillet 2024.
 - Les insulaires d'avant et d'aujourd'hui sont conviés sous un chapiteau qui sera érigé sur le terrain de la Municipalité. La journée commencera par une messe avec le Curé Gérald Roy qui était en place, il y a 50 ans, lors de l'incendie de l'église. Il nous parlera de ses souvenirs de cette terrible journée.
 - Un repas sera servi, sous le chapiteau, en début d'après-midi. Le Pied Bleu sera responsable du repas.
 - L'après-midi reste à développer et le retour sur terre ferme pour ceux qui viennent de la terre ferme se fera en début de soirée.
- Conférence, le 17 août 2024, de l'archéologue Roland Tremblay qui a réalisé les fouilles archéologiques au début des années 1990.
- Spectacle de clôture des fêtes du 150^e. Chloé Sainte-Marie nous présentera son spectacle « **Maudit silence** », le 1^{er} septembre 2024 à la salle communautaire.

10. Affaires nouvelles

10.1 Fonds pour le développement des collectivités du Canada, anciennement le Fonds de la taxe sur l'essence

Résolution numéro 24.04.13.06

Déficit du financement fédéral de l'infrastructure par rapport à la croissance démographique

ATTENDU QUE le Canada connaît actuellement une croissance démographique record, avec 1,25 million de personnes nouvellement arrivées au pays dans la dernière année seulement;

ATTENDU QUE, selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), nous devons bâtir au moins 3,5 millions de logements supplémentaires d'ici 2030 et que les municipalités doivent améliorer ou fournir les infrastructures pour absorber cette croissance;

ATTENDU QUE, selon les estimations de la FCM, le coût de l'infrastructure municipale requise s'élève en moyenne à 107 000 \$ par logement;

ATTENDU QUE, selon Statistique Canada, le coût associé à la remise en état de l'infrastructure municipale *existante* atteint environ 170 milliards de dollars;

ATTENDU QUE l'inflation dans le secteur de la construction non résidentielle a atteint 29 % depuis la fin de 2020 et que les municipalités font face à une hausse du coût des projets d'infrastructure qui est non seulement fulgurante, mais disproportionnée par rapport à l'augmentation des revenus;

ATTENDU QUE, ces dernières années, contrairement aux revenus fédéraux et provinciaux, les revenus fiscaux des municipalités n'ont suivi ni l'inflation, ni la croissance économique, ni la croissance démographique;

ATTENDU QUE les municipalités font face à une insuffisance du financement fédéral en matière d'infrastructure à l'heure où le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada a pris fin, où le Fonds pour le développement des collectivités du Canada est en renégociation, et où le Fonds permanent pour le transport en commun ne sera lancé qu'en 2026;

ATTENDU QUE le Fonds pour le développement des collectivités du Canada, anciennement le Fonds de la taxe sur l'essence, verse annuellement plus de 2,4 milliards de dollars en capital directement aux municipalités par le biais d'un mécanisme d'attribution fiable, et que les municipalités, petites ou grandes, misent sur ce financement pour respecter leurs engagements envers la population en construisant et en entretenant des infrastructures publiques essentielles (infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, routes, transports en commun, installations communautaires, culturelles et récréatives, etc.);

PAR CONSÉQUENT,

Il est **proposé par M. Charles Méthé**, appuyé par Mme Luce Provencher :

QUE le gouvernement fédéral collabore avec les municipalités et les signataires de l'entente afin que le Fonds pour le développement des collectivités du Canada demeure une source de revenus directe, fiable et pérenne pour les priorités locales en matière d'infrastructure;

QUE le gouvernement fédéral s'engage à intégrer au budget 2024 une nouvelle vague de programmes en matière d'infrastructure qui comprend notamment un nouveau programme d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, et à augmenter le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes;

QUE le gouvernement conclue dans les prochaines semaines des ententes avec les gouvernements provinciaux pour le renouvellement des programmes comme celui de la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec, communément appelé TECQ, sans aucune nouvelle condition et en assouplissant les règles pour permettre la réalisation des projets identifiés par les municipalités;

QUE le gouvernement fédéral réunisse les provinces, les territoires et les municipalités pour négocier un « cadre de croissance municipale » modernisant le financement des municipalités et favorisant la croissance du pays à long terme.

QUE la copie de cette résolution soit transmise à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports du Canada et lieutenant politique pour le Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, au ministre des Finances du Québec, M. Eric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, aux députés fédéral et québécois de notre territoire, au président de la Fédération canadienne des municipalités, M. Scott Pearce et au président de la FQM, M. Jacques Demers.

Adoptée à l'unanimité

10.2 Achat abat-poussière auprès de Sel IceCat

Résolution numéro 24.04.13.07

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres sur invitation a été faite auprès de cinq entreprises ;

CONSIDÉRANT QU'une seule entreprise a déposé une soumission pour l'achat et la livraison d'abat-poussière liquide ;

Il est **proposé par M. Charles Méthé**, appuyé par M. André-Pierre Contandriopoulos que le conseil accepte la soumission de Sel IceCat pour l'achat et la livraison de 17 000 litres d'abat-poussière liquide au coût de 10 711,70 \$ (TTI).

Adoptée à l'unanimité

10.3 Achat d'un ordinateur portable et mise à jour d'ordinateurs portables de remplacement

Résolution numéro 24.04.13.08

CONSIDÉRANT le besoin d'un ordinateur portable pouvant servir d'outil de travail pour l'adjointe à la direction et pour l'opération du système Hibou (Owl) lors des séances du conseil ;

CONSIDÉRANT la nécessité de vérifier l'état des ordinateurs portables à la Municipalité et de les mettre à niveau, au besoin, afin qu'ils puissent servir d'équipement de relève pour les activités au Centre communautaire et l'administration;

Il est **proposé par M. André-Pierre Contandriopoulos**, appuyé par Mme Luce Provencher que le conseil :

- Autorise l'achat d'un ordinateur portable comme outil de travail pour l'adjointe à la direction et pour l'opération du système Hibou (Owl) lors des séances du conseil ;
- Autorise la vérification de l'état des ordinateurs portables de la Municipalité et de les mettre à niveau, au besoin, si le prix est convenable;
- Autorise le directeur général à procéder à l'achat et aux mises à niveau, après vérification des prix auprès d'au moins deux entreprises;
- Alloue un budget de 2 000 \$ pour l'achat d'un portable neuf et de 1 000 \$ pour les mises à niveau.

Adoptée à l'unanimité

10.4 Achat panneau de signalisation pour le Pavillon Lindsay

Résolution numéro 24.04.13.09

CONSIDÉRANT le besoin d'identifier le Pavillon Lindsay ;

CONSIDÉRANT la signalisation actuelle des bâtiments municipaux ;

Il est **proposé par M. André-Pierre Contandriopoulos**, appuyé par Mme Luce Provencher que le conseil :

- Autorise la fabrication d'un panneau de signalisation pour le Pavillon Lindsay et son installation sur ou aux abords du bâtiment;
- Alloue un budget de 500 \$ pour la fabrication du panneau.

Adoptée à l'unanimité

11. Urbanisme

11.1 Rapport du Comité Consultatif d'Urbanisme (Mme Louise Newbury)

Il y a eu une rencontre du CCU le 6 avril pour le traitement de deux demandes de permis.

11.2 Adoption procès-verbal réunion du 2 mars 2024

Résolution numéro 24.04.13.10

Il est **proposé par Mme Luce Provencher**, appuyée par Mme Joanie Harrison que le conseil adopte le procès-verbal du CCU de la réunion du 2 mars 2024.

Adoptée à l'unanimité

11.3 Renouvellement de mandat et ouverture d'un poste au CCU

Résolution numéro 24.04.13.11

CONSIDÉRANT QUE les mandats de quatre membres du Comité sont arrivés à échéance en avril 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE certains membres souhaitaient la reconduction de leurs mandats, mais qu'un des membres souhaite se retirer après plusieurs années d'implication ;

CONSIDÉRANT QU'il est préférable de maintenir une stabilité au sein du CCU pour une question d'efficacité et qu'il faut pourvoir le poste vacant;

Il est **proposé par M. Charles Méthé**, appuyé de Mme Luce Provencher :

- Que le conseil reconduise les mandats de Mesdames Aline Grenon et Gail Richardson et de M. Keaven-Yannick Desrochers pour une autre période de 2 ans ;
- Qu'un appel de candidatures soit effectué pour combler le poste vacant ;
- Que le conseil offre ses remerciements à Mme Michèle Giresse pour son implication au CCU pendant 10 ans.

Adoptée à l'unanimité

11.4 Demandes de permis PIIA

11.4.1 Demande de permis de Annie Langlois, scénariste inc pour changement des ouvertures d'un bâtiment principal au 415, chemin du Bout-d'en-Bas

Résolution numéro 24.04.13.12

CONSIDÉRANT QUE l’inspectrice en bâtiment a reçu le 14 mars 2024 une demande de permis (2024-006) de l’entreprise Annie Langlois, scénariste inc. pour la rénovation d’un bâtiment principal au 415, chemin de Bout-d’en-Bas, à Notre-Dame-des-Sept-Douleurs ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est conditionnel à l’analyse de conformité et à l’approbation de la demande de permis par l’inspectrice en bâtiment et en environnement conformément au mandat que lui a confié la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le CCU doit émettre un avis au Conseil municipal pour l’application du PIIA ;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment est un ancien chalet dont l’architecture ne correspond pas aux maisons traditionnelles sur l’île ;

CONSIDÉRANT l’emplacement du bâtiment, qui est éloigné du Chemin de l’île ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU ;

PAR CONSÉQUENT,

Il est **proposé par M. Charles Méthé**, appuyé par Mme Luce Provencher :

- Que le conseil autorise la demande de de permis de l’entreprise Annie Langlois, scénariste inc. pour le remplacement d’une fenêtre par une porte patio et le remplacement d’une deuxième fenêtre par une fenêtre plus large, au bâtiment principal situé au 415, chemin du Bout-d’en-Bas ;
- Que la résolution soit transmise à l’inspectrice en bâtiment et en environnement afin qu’elle délivre le permis, sous réserve de la conformité de la demande à l’ensemble des règlements d’urbanisme.

Adoptée à l’unanimité

11.4.2 Demande de permis pour le déplacement d’un bâtiment secondaire du 1005, chemin de l’Île au 2101, chemin de l’île

Résolution numéro 24.04.13.13

CONSIDÉRANT QUE l’inspectrice en bâtiment a reçu le 13 mars 2024 deux demandes de permis (2024-003, 2024-005) de la part M. Mathieu Gosselin et de la CPICIV pour le déménagement et la restauration d’un fumoir du 1005, chemin de l’île vers le terrain du 2101, chemin de l’île, à Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, propriété de la Municipalité (École Michaud) ;

CONSIDÉRANT QUE l’ensemble des projets de construction sont assujettis au PIIA et doivent être approuvés par le Conseil municipal, mais que cette approbation est conditionnelle à l’analyse de conformité et à l’approbation de la demande de permis par l’inspectrice en bâtiment et en environnement conformément au mandat que lui a confié la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le projet a pour but de sauvegarder un bâtiment d’intérêt patrimonial et de l’intégrer au Circuit touristique en permettant aux visiteurs d’y avoir accès ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet permettra de diffuser l’histoire de l’île et le savoir-faire des anciens ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet cadre parfaitement avec la mission du Centre d’interprétation (École Michaud) ;

CONSIDÉRANT QU'aucun plan d'implantation n'a été déposé ;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU ;

PAR CONSÉQUENT,

Il est **proposé par M. Charles Méthé**, appuyé par Mme Joanie Harrison :

- Que le conseil autorise la CPICIV à procéder au déménagement d'un fumoir du 1005, chemin de l'île vers le terrain du 2101, chemin de l'île, à Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, propriété de la Municipalité et à réaliser des travaux de restauration sur ce même bâtiment ;
- Que la résolution soit transmise à l'inspectrice en bâtiment et en environnement afin qu'elle délivre le permis, sous réserve de la conformité de la demande à l'ensemble des règlements d'urbanisme et de l'acceptation du plan d'implantation.
- Que le plan d'implantation soit soumis au CCU pour avis.

Adoptée à l'unanimité

12. Rapport de représentation des membres du conseil

12.1 M. Charles Méthé, conseiller poste 1

Société Inter-Rives : Le début du service est prévu pour le 26 avril. La Société Inter-Rives est toujours en négociation pour un contrat temporaire.

Société du Parc Kiskotuk : Pas de rapport.

12.2 M. André-Pierre Contandriopoulos, conseiller poste 2

Corporation des Maisons du Phare :

- Les deux Maisons sont presque totalement louées pour la saison 2023. Le système RESERVIT qui a été adopté est très efficace. Keaven et Joanie auront la charge de l'accueil des clients, des ménages des maisons, de l'entretien du site et des réparations courantes.
- Le système comptable, Quick book, mis en place par Val Sitaru et Daniel Mélançon est fonctionnel. Il permet de suivre en temps réel toutes les transactions financières de la CMP et il facilitera beaucoup la préparation des états financiers.
- L'AGA de la CMP se tiendra le samedi 18 mai (fête des Patriotes).

Organisme des Gardiens du Phare de l'Île Verte

La tenue de l'AGA des Gardiens du Phare le 30 mars dernier est la première démarche officielle pour réactiver cet organisme de bienfaisance dont les objets sont de : « a) Recueillir des fonds pour la création du Site historique du Phare de l'île Verte qui, par une approche principalement thématique, sera en mesure d'offrir au grand public le maximum d'informations concernant l'historique du Phare de l'île Verte; b) Effectuer l'entretien du Site historique du Phare de l'île Verte. »

La première résolution a été de rembourser la dette qu'avait contractée la CMP en 2018 pour mettre en route la saison touristique.

Il a ensuite été décidé de mettre à jour le site des Gardiens du Phare, d'informatiser les processus permettant de faire des dons qui seront accompagnés de reçus pour fin d'impôts, de faire connaître les Gardiens du Phare lors de tous les événements qui se tiendront sur le site du Phare et de faire paraître dans la Bernache du mois de mai un article sur les Gardiens du Phare.

Comité de Santé : Le CA s'est réuni le 22 mars dernier. Quatre sujets ont particulièrement retenu l'attention des membres :

- À trois reprises, des personnes qui devaient être évacuées d'urgence ont dû négocier avec Airmédic qui réclamait des frais de transport alors que les déplacements intraétablissement sont normalement gratuits. La mairesse et Gérald Dionne ont mis à jour le Protocole de sortie médicale d'urgence de l'Île et la mairesse a envoyé une lettre au CISSS, qui est restée sans réponse. Le Comité de santé a décidé d'écrire une lettre au CISSS pour rappeler la situation particulière de l'île qui est isolée la moitié du temps et qui doit pouvoir, en cas d'urgences médicales, faire transférer le plus rapidement possible les patients à l'urgence de l'hôpital. Une formation de 4 jours pour les premiers répondant a eu lieu. Elle a été suivie par 13 personnes, ce qui élargie de façon importante la capacité de répondre rapidement à des appels d'urgence (911) sur l'Île.
- Dans le cadre des fêtes de 150^e anniversaire de la municipalité, le comité de santé organisera un événement pour rappeler l'histoire du Dispensaire depuis sa création en 1946. Les infirmières et infirmiers qui ont travaillé à l'Île seront invités à participer à une table ronde. Après une brève présentation de Garde Raymond et de son travail à l'Île en tant qu'infirmière de colonie pendant 30 ans, les infirmières et les infirmiers présents seront invité à réagir et à raconter les événements marquants et les moments fort de leur pratique. Par la suite une discussion avec tous les participants aura lieu.
- L'AGA du Comité de santé aura lieu dimanche matin le 9 juin.

12.3 Mme Joanie Harrison, conseillère poste 3

Bibliothèque : Il y a eu une réunion du comité le 19 mars. Il reste encore une confirmation de conférence à venir.

Centre de récupération : Aucun rapport

12.4 Mme Luce Provencher, conseillère poste 4

Corporation de développement et de gestion touristique : Préparation de la saison 2024. Pour les ventes à la boutique, les artisans veulent aller de plus en plus vers la vente de leurs produits à la Corporation plutôt qu'être mis en dépôt. Les batteries de la navette seraient à changer. La ligne téléphonique pour la réservation des bicyclettes et véhicule électriques est active. Une page Web pour la location des véhicules électriques (incluant les bicyclettes) « la Roue verte » a été réalisée. La Corporation a reçu le financement pour l'embauche d'un ou une étudiante cet été.

Corporation de la Culture et des Loisirs : Le Comité travaille sur la programmation des activités du 150^e anniversaire de la Municipalité. Il travaille sur la réalisation d'un rallye sur l'île pour toute la famille. Les activités de la Fête nationale se feront sous la forme d'un 4 à 7.

13. Rapport du directeur général

Le directeur général dépose son rapport d'activités et en fait la présentation.

14. Trésorerie

14.1 Adoption des comptes du mois

Résolution numéro 24.04.13.14

Il est **proposé par Mme Luce Provencher**, appuyée par M. Charles Méthé, que le conseil adopte les comptes présentés à ce jour au montant total de 25 220,00 \$ tels que présentés. Les salaires nets représentent 9 479,67 \$, les dépenses autorisées par le directeur général, conformément au règlement numéro 160, représentent 536,00 \$, les dépenses non compressibles au montant de 4 413,46 \$, les dépenses autorisées par résolutions au montant de 10 790,87 \$.

Adoptée à l'unanimité

15. Deuxième période de questions

Cinq personnes sont présentes. Les questions et les interventions des personnes présentes portent sur les sujets suivants :

Déplacement et restauration d'un fumoir

Q. : Qui est le demandeur de cette demande de permis ?

R. : C'est un projet de la CPICIV qui rénovera un fumoir reçu en don d'un citoyen et qui sera déplacé à l'École Michaud. Il sera ouvert au public après la restauration et le transfert de propriété à la Municipalité. Techniquement il y a trois intervenants et chaque étape a une demande précise.

Corporation des Maisons du Phare

Q. : Quelle est la date de l'assemblée générale annuelle de la Corporation des Maisons du Phare ?

R. : Le samedi 18 mai.

16. Levée de l'assemblée

Résolution numéro 24.04.13.15

L'ordre du jour étant épuisé, la levée de l'assemblée est **proposée par Mme Joanie Harrison**, à 10 h 55.

Adoptée à l'unanimité

Louise Newbury, mairesse

Denis Cusson, directeur général
et greffier-trésorier

Je, Louise Newbury, mairesse, atteste la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.